

SAMEDI 12 et DIMANCHE 13 MAI 2012

DIX-SEPTIEME FETE ECOBIOLOGIQUE EN AVIGNON, UNIQUE EN VAUCLUSE

" NATURAVIGNON "

THEME :

« DEVENIR UN ECOCITOYEN RESPONSABLE : UNE URGENCE POUR LA PLANÈTE ! »

Marché biologique et artisanal. Espace pédagogique pour les jeunes (10-25 ans) : 40 ateliers. 20 conférences. 20 Ateliers adultes. 2 Stages. BAL FOLK le samedi à 20h. Espace détente et restauration en musique.

LIEU : DOMAINE DE LA SOUVINE ROUTE DE BEL AIR 84140 MONTFAVET-AVIGNON. T 04 90 87 36 18

HORAIRES ⇨ SAMEDI : 10-20H ; DIMANCHE : 10-19H. ENTREE : 0 à 6 EUROS. PARKINGS GRATUITS.

FEUILLE D'INSCRIPTION. FRAIS DE DOSSIER: 14€. DATE LIMITE : 29 FEVRIER 2012

1. STANDS EXTERIEURS FRAIS D'ORGANISATION

FORFAIT 2 JOURS : eau, gardiennage, adhésion	P=2m 2m x 2	P=2m 4m x 2	P=2m 6m x 2	P=3m 4m x 3	P=3m 6m x 3	Electricité	TOTAL DÙ
CATEGORIE A: ALIMENTAIRE BIO <input type="checkbox"/> AGRICULTEURS/MARAICHERS <input type="checkbox"/> TRANSFORMATEURS ALIMENT.	<input type="checkbox"/> 42 € <input type="checkbox"/> 64€	<input type="checkbox"/> 81 € <input type="checkbox"/> 126€	<input type="checkbox"/> 121 € <input type="checkbox"/> 188 €	<input type="checkbox"/> 121€ <input type="checkbox"/> 188€	<input type="checkbox"/> 183€ <input type="checkbox"/> 282€	<input type="checkbox"/> 48 € <input type="checkbox"/> 50 €	+14€= +14€=
CATEGORIE B: ENERGIES RENOUVELABLES + ECOCONSTRUCTION <input type="checkbox"/> ARTISANS NON REVENDEURS <input type="checkbox"/> INSTALLATEURS REVENDEURS <input type="checkbox"/> TOUTES SOCIETES	<input type="checkbox"/> 42 € <input type="checkbox"/> 66 € <input type="checkbox"/> 89 €	<input type="checkbox"/> 81 € <input type="checkbox"/> 129€ <input type="checkbox"/> 176€	<input type="checkbox"/> 121 € <input type="checkbox"/> 192€ <input type="checkbox"/> 264€	<input type="checkbox"/> 121€ <input type="checkbox"/> 192€ <input type="checkbox"/> 264€	<input type="checkbox"/> 183€ <input type="checkbox"/> 290€ <input type="checkbox"/> 397€	<input type="checkbox"/> 48 € <input type="checkbox"/> 50 € <input type="checkbox"/> 53 €	+14€= +14€= +14€=
CATEGORIE C: AUTRES ARTISANS <input type="checkbox"/> ARTISANS NON REVENDEURS <input type="checkbox"/> ARTISANS REVENDEURS	<input type="checkbox"/> 42 € <input type="checkbox"/> 66 €	<input type="checkbox"/> 81 € <input type="checkbox"/> 129€	<input type="checkbox"/> 121€ <input type="checkbox"/> 192€	<input type="checkbox"/> 121€ <input type="checkbox"/> 192€	<input type="checkbox"/> 183€ <input type="checkbox"/> 290€	<input type="checkbox"/> 48 € <input type="checkbox"/> 50 €	+14€= +14€=
CATEGORIE D : <input type="checkbox"/> REVENDEURS <input type="checkbox"/> TTES SOCIETES <input type="checkbox"/> CABINETS <input type="checkbox"/> THERAPEUTES <input type="checkbox"/> LABORATOIRES <input type="checkbox"/> ARCHITECTES <input type="checkbox"/> GEOBIOLOGUES	<input type="checkbox"/> 89€ <input type="checkbox"/> 89€ <input type="checkbox"/> 89€ <input type="checkbox"/> 89€ <input type="checkbox"/> 89€ <input type="checkbox"/> 89€ <input type="checkbox"/> 89€	<input type="checkbox"/> 176€ <input type="checkbox"/> 176€ <input type="checkbox"/> 176€ <input type="checkbox"/> 176€ <input type="checkbox"/> 176€ <input type="checkbox"/> 176€ <input type="checkbox"/> 176€	<input type="checkbox"/> 264€ <input type="checkbox"/> 264€ <input type="checkbox"/> 264€ <input type="checkbox"/> 264€ <input type="checkbox"/> 264€ <input type="checkbox"/> 264€ <input type="checkbox"/> 264€	<input type="checkbox"/> 264€ <input type="checkbox"/> 264€ <input type="checkbox"/> 264€ <input type="checkbox"/> 264€ <input type="checkbox"/> 264€ <input type="checkbox"/> 264€ <input type="checkbox"/> 264€	<input type="checkbox"/> 397€ <input type="checkbox"/> 397€ <input type="checkbox"/> 397€ <input type="checkbox"/> 397€ <input type="checkbox"/> 397€ <input type="checkbox"/> 397€ <input type="checkbox"/> 397€	<input type="checkbox"/> 53 € <input type="checkbox"/> 53 € <input type="checkbox"/> 53 € <input type="checkbox"/> 53 € <input type="checkbox"/> 53 € <input type="checkbox"/> 53 € <input type="checkbox"/> 53 €	+14€= +14€= +14€= +14€= +14€= +14€= +14€=
CATEGORIE E : ASSOCIATIONS <input type="checkbox"/> BENEVOLES <input type="checkbox"/> COMMERCIALES	<input type="checkbox"/> 19 € <input type="checkbox"/> 43 €	<input type="checkbox"/> 36 € <input type="checkbox"/> 83 €	<input type="checkbox"/> 54 € <input type="checkbox"/> 124€	<input type="checkbox"/> 54 € <input type="checkbox"/> 124€	<input type="checkbox"/> 82 € <input type="checkbox"/> 187€	<input type="checkbox"/> 42€ <input type="checkbox"/> 48€	+14€= +14€=
CATEGORIE F: RESTAURATEURS		<input type="checkbox"/> 220 €	<input type="checkbox"/> 329€	<input type="checkbox"/> 329€	<input type="checkbox"/> 488€	comprise	+14€=
CATEGORIE G: je parraine 3 stands	<input type="checkbox"/> 0 €	<input type="checkbox"/> 0 €	<input type="checkbox"/> 0 €	<input type="checkbox"/> 0 €	<input type="checkbox"/> 0 ..€	<input type="checkbox"/> 48 €	+14€=
CATEGORIE H : atelier Jeunes 4h/jour. Stand doublé et gratuit.	<input type="checkbox"/> 0 €	<input type="checkbox"/> 0 €	<input type="checkbox"/> 0 €	<input type="checkbox"/> 0 €	<input type="checkbox"/> 0 €	<input type="checkbox"/> 0 €0 €

P = profondeur

2. STANDS INTERIEURS FRAIS D'ORGANISATION

FORFAIT 2 JOURS : eau, gardiennage, électricité, adhésion	P:1,50m x 1,20m	P:1,50m X 2m	P:1,50m X 3m	P:1,50m X 4m	Restauration Bar 100 m2 Salon	Frais dossier	TOTAL DÙ
CATEGORIE I :toutes	<input type="checkbox"/> 134 €	<input type="checkbox"/> 223 €	<input type="checkbox"/> 334 €	<input type="checkbox"/> 445 €	<input type="checkbox"/> 520 €	<input type="checkbox"/> 14 €€

NOM : RAISON SOCIALE:

ADRESSE : CODE POSTAL: COMMUNE:

NUMERO SIRET: TELEPHONE: MAIL:

Demande à participer à "NATURAVIGNON" les 12 et 13 MAI 2012 dans la catégorie :

- m'engage à être présent sur mon stand ces 2 jours consécutifs de 10 h à 20 h,
- mon véhicule sera stationné sur les parkings réservés aux exposants,
- m'engage à ne vendre que sous garantie biologique officielle et à apposer cette garantie sur mon stand,
- m'engage à ne distribuer aucun document à vocation politicienne, religieuse, xénophobe ou sectaire,
- m'engage à mettre en sécurité tout objet de valeur durant la nuit,
- m'engage à ne vendre aucune substance illicite, à respecter toutes les règles sanitaires et sécuritaires en vigueur, à signer le cahier des charges concernant la transformation alimentaire et la restauration,
- m'engage à respecter les statuts de l'association et le règlement intérieur de la manifestation,
- dégage A.V.E.N.I.R de toute responsabilité en cas de pertes, vols, détériorations quelconques, intempéries ou annulation indépendante de sa volonté.

DATE

CACHET ET SIGNATURE

A adresser à : A.V.E.N.I.R 16 RUE LOUIS FEUILLÉE 84000 AVIGNON T: 09 54 18 24 57

P : 06 76 28 24 57

SITE : avenir84.org

MAIL : contact@avenir84.org

BIENVENUE A "NATURAVIGNON", 17^e EDITION !

A.V.E.N.I.R (Association Vaclusienne d'Education aux Energies Non-polluantes, Indépendantes et Renouvelables) est une association régie par la loi du 1^{er} JUILLET 1901, modifiée par la loi du 1^{er} JANVIER 2000, qui impose que tous ses partenaires soient adhérents.

Son Conseil d'Administration et le Comité de Pilotage vous souhaitent la Bienvenue au sein de la 17^e édition de "NATURAVIGNON" programmée les 12 et 13 MAI 2012 au Domaine de la Souvine, un petit coin de paradis qui protège les 12 derniers hectares de nature sauvage en Avignon que les nombreux visiteurs adorent.

Précisons que ce Domaine est un lieu public qui appartient à la ville d'Avignon mais qui est géré par une association nommée C.E.C.A.S. Ce choix a aussi été retenu afin de pouvoir proposer des tarifs modérés accessibles à tous. Son thème en sera : « DEVENIR UN ECOCITOYEN RESPONSABLE : UNE URGENCE POUR LA PLANÈTE ! » auquel sera consacrée l'entièreté du programme des conférences, des ateliers jeunes et adultes ainsi que celui des stages..

Notre dernière assemblée générale du 17 Décembre 2010 a défini toutes les modalités ayant trait à l'organisation de cette manifestation qui s'imposent dorénavant à toutes et à tous. Elle a notamment décidé de pratiquer pour une première fois en 10 ans une augmentation des tarifs de 6 % afin de tenter d'amortir, au moins partiellement, l'augmentation de 30 % des coûts d'organisation.

Nous n'avons plus aucun emploi salarié, c'est vous dire toutes les difficultés que nous avons à organiser cette 17^{ème} édition qui repose dorénavant exclusivement sur le bénévolat. Nous tenons à rendre un vibrant Hommage à toutes et tous les bénévoles qui concourent ainsi à la pérennisation de NATURAVIGNON, devenue événement dorénavant incontournable. Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre coopération. Le marché biologique et artisanal accueille tous les acteurs de la protection du Vivant.

Tous les produits organiques, alimentaires ou non, les cosmétiques, les vêtements et tissus, devront être certifiés conformes à la réglementation européenne biologique.

L'original de cette certification devra être clairement exposé sur le stand.

Tous les autres produits devront faire l'objet d'une présentation détaillée (texte et photos). Les critères de sélection seront avant tout les caractères écologiques de la production, la qualité des produits.

Afin d'engendrer une synergie bénéfique à toutes et à tous :

- nous offrons un stand à tout exposant parrainant effectivement 3 stands répondant à nos critères de sélection,
- nous offrons un stand à tout animateur d'un atelier destiné aux jeunes de 10 à 25 ans qui représente un investissement en temps de 4 heures par jour dans le cadre de notre espace pédagogique auquel nous portons beaucoup d'attention. L'atelier se déroule à côté du stand qui sera doublé à cet effet.

Côté logement, réservez directement auprès du CECAS (04 90 87 36 18) au plus vite. S'il est déjà complet, nous vous conseillons l'HOTEL PREMIERE CLASSE (08 92 70 71 84), c'est ce qu'il y a de plus proche et de moins cher. Sinon, contactez la centrale de réservation de l'OFFICE DE TOURISME : 04 32 74 32 74.

Les personnes qui veulent faire du camping sont invitées à nous consulter. Rappelons que l'espace du marché est fermé et surveillé seulement durant la nuit du samedi à dimanche. Néanmoins nous comptons sur votre vigilance et vous suggérons de mettre tout objet de valeur en sécurité.

Pour ce qui concerne les stands extérieurs: nous vous recommandons vivement de les protéger avec une structure solide, imperméable et bien amarrée sans oublier de faire coïncider très exactement la surface de votre stand retenue avec celle de votre structure afin de ne pas empiéter sur les allées de circulation pour des raisons de sécurité évidentes. (Rappel : la largeur des allées ne doit pas être inférieure à 3 mètres)

Les stands peuvent s'installer le vendredi à partir de 16 h. L'accueil des exposants et la remise des badges se fera le samedi matin de 6h à 8 h mais il est vivement recommandé d'arriver au plus tard à 7h.

Chaque responsable de stand devra porter un badge qu'il voudra bien rendre le dimanche soir !

IMPORTANT: toute vaisselle jetable non biodégradable est interdite. Le service vétérinaire exige que tous les restaurateurs, extérieurs et intérieurs, utilisent le lave-vaisselle professionnel mis à votre disposition avec obligation d'utiliser des produits exclusivement biodégradables. Attendez-vous à sa visite !

Le tri sélectif des déchets est obligatoire et les économies d'énergies vivement souhaitées.

Veillez à stationner vos véhicules sur le parking qui vous est destiné pour ne pas empiéter sur les parkings réservés aux visiteurs. Merci d'emprunter l'entrée réservée aux exposants et de respecter plus généralement toutes les consignes indispensables au bon déroulement de la manifestation dans l'intérêt de toutes et tous.

DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT A L'INSCRIPTION :

- Liste exhaustive des produits proposés à la vente, fiche signalétique de chacun et certificat de garantie biologique français ou européen,
- **COMMERCANTS, ARTISANS, TRANSFORMATEURS :** attestation d'inscription au Registre du Commerce ou des Métiers datant de moins de trois mois,
- **COMMERCANTS NON SEDENTAIRES :** carte trois volets,
- **AGRICULTEURS :** attestation d'inscription à la MSA,
- **ASSOCIATIONS :** copie des statuts,
- **POUR TOUS :** attestation de responsabilité civile,
- **VOTRE REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE A.V.E.N.I.R .**

Bien à vous. Recevez nos salutations les plus chaleureuses, le conseil d'administration.

REGLEMENT INTERIEUR DE « NATURAVIGNON »

ARTICLE 1 : « NATURAVIGNON », unique Fête Ecobiologique en Vaucluse , est gérée par l'association A.V.E.N.I.R déclarée en Préfecture du Vaucluse sous le numéro 209728 . Il conviendrait d'éviter les appellations de « salon » ou « foire bio »....

ARTICLE 2 : Conformément à la loi du 1^{er} Janvier 2000 , tout partenaire de « NATURAVIGNON » est adhérent de l'association A.V.E.N.I.R.

Ne peuvent être partenaires ni adhérents : tout parti ou association à vocation politique, tout groupe religieux, xénophobe ou sectaire...

Un comité de sélection est chargé d'examiner toute candidature et de donner un avis dans le respect des statuts et de ce présent règlement intérieur. En cas de litige, le conseil d'administration donnera un avis motivé.

ARTICLE 3 : « NATURAVIGNON » se déroule au sein du Domaine de la Souvine à Montfavet (quartier d'AVIGNON) , unique site particulièrement bien adapté à son organisation et à son Esprit...

ARTICLE 4 : « NATURAVIGNON » est composé de plusieurs volets complémentaires et indissociables , tous ayant pour vocation l'échange, l'information, la formation, la pédagogie, la production , la distribution, la consommation ... dans tous les domaines de la protection du Vivant :

a) Grand marché biologique et artisanal comprenant un maximum de 250 stands consacrés à :

- production, transformation et distribution de produits organiques licites agréés par au moins une certification biologique nationale ou européenne et respectant toutes les règles sanitaires et sécuritaires en vigueur,
- artisanat naturel, local et solidaire,
- prévention et santé naturelle,
- bien-être, à l'exclusion de tout ce qui concerne l'ésotérisme, la religion ou tout phénomène d'ordre sectaire,
- écoconstruction et habitat sain,
- économies d'énergies et efficacité énergétique,
- énergies renouvelables et locales,
- carrefour du commerce bioéquitable,
- espace associatif,
- librairie écologique,
- banque éthique, investissement socialement et écologiquement responsable.

Les horaires du marché sont :

- samedi : 10h-20h avec une exception pour les restaurations extérieures qui sont ouvertes le samedi soir jusqu'à minuit,
- dimanche : 10h-19h.

Chaque partenaire est dans l'obligation de respecter ces horaires.

Son véhicule sera stationné sur les parkings réservés aux exposants.

La porte séparant le marché du parking exposants sera fermée durant les heures de marché ainsi que pendant la nuit dans un souci de sécurité au bénéfice de tous.

L'espace du marché est surveillé durant la nuit du samedi au dimanche de 20h à 8h.

- b) 24 HEURES DE CONFERENCES portant sur tous les grands thèmes de l'écologie. Chaque conférencier(e) sera choisi(e) en fonction de ses qualités intellectuelles et professionnelles, de ses motivations écologiques mais aussi devra présenter des garanties d'indépendance totale de tout intérêt mercantile et politique...
- c) 30 HEURES D'ATELIERS ADULTES présentant différents aspects pratiques de l'écologie quotidienne, pouvant faire appel à des professionnels engagés sur le marché local à la première condition qu'ils soient partenaires de « NATURAVIGNON ».
- d) POSSIBILITES DE STAGES animés par des professionnels, se déroulant sur tout le temps de la manifestation et pouvant être rémunérateurs pour les intervenants. Dans ce dernier cas, l'intervenant devra reverser à A.V.E.N.I.R. 30 % des revenus perçus au titre de sa participation aux frais de publication et d'organisation.
- e) DIFFUSION DE FILMS projetés dans la salle des conférences,

- f) ESPACE PÉDAGOGIQUE ADRESSÉ AUX JEUNES DE 10 A 25 ANS, composé d'un minimum de 40 ateliers dont la vocation est multiple : écologique, pédagogique, environnementale, non-violente, écocitoyenne et pratique. Ils sont encadrés d'un grand jeu concours dont la vocation première n'est pas de récompenser la quantité mais la qualité de l'investissement des jeunes participant(e)s. Ce GRAND JEU CONCOURS est encadré par un règlement intérieur spécifique. Un minimum de 30 récompenses, toutes ayant un rapport étroit avec l'Environnement, seront offertes gracieusement aux 30 meilleures investigations personnelles...
Toute participation des jeunes à ces ateliers est totalement gratuite ainsi que leur entrée sur la manifestation.
- g) ESPACE DETENTE ET RESTAURATION EN MUSIQUE : l'ensemble des restaurations extérieures sont disposées de façon harmonieuse et conviviale devant une scène couverte accueillant différents artistes connus et reconnus pour leurs créations et leur engagement en faveur de l'Ecologie...
Le bal du samedi soir, étant particulièrement apprécié, sera reconduit.
- h) EXPOSITIONS ET DEMONSTRATIONS.
- i) GRANDS PARKINGS GRATUITS. PARKINGS VELOS.

ARTICLE 5 : DROITS D'INSCRIPTION ET OBLIGATIONS DES PARTENAIRES.

Ils sont définis sur le formulaire d'inscription fournis en annexe 1.

A partir de Septembre 2011, sera appliquée une augmentation générale des tarifs de 6 % qui entrera en vigueur par conséquent pour la manifestation de 2012.

Pour ce qui concerne la manifestation programmée pour les 7 et 8 MAI 2011, seuls des frais de dossier de 12 euros pourront être exigés par tous les partenaires de « NATURAVIGNON » sans exception, y compris pour les animateurs des ateliers jeunes. Ces frais de dossier seront augmentés de 2 euros à partir de Septembre 2011 pour être portés par conséquent à 14 euros.

Chaque partenaire signant cette feuille d'inscription est prié de respecter tous les engagements auxquels il a souscrits, sans exception.

Il recevra également un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il devra retourner avec la mention « lu et approuvé ».

Obligatoire : il lui est demandé de fournir, dès sa première demande d'inscription, un dossier complet comprenant notamment une attestation d'assurance professionnelle à jour au moment de la manifestation ainsi que le règlement total.

En cas d'annulation pour motif grave, motivé et justifié avant le 28 FEVRIER précédant la manifestation, un avoir sera délivré.

La responsabilité de A.V.E.N.I.R est entièrement dérogée en cas de pertes, de vols, de détériorations quelconques, intempéries ou annulation indépendante de sa volonté.

ARTICLE 6 : DROITS D'ENTRÉE DES VISITEURS.

Se définissent comme suit :

- TARIF NORMAL : 6 EUROS,

- DEMI-TARIF : 3 EUROS sur présentation du document présentant la mention « BON POUR DEMI TARIF ». Ce bon est valable pour une entrée et pour une personne.

- ENTRÉE GRATUITE : réservée aux jeunes de moins de 18 ans, aux étudiants sur présentation de leur carte d'étudiant en cours de validité, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA ou de l'ASS sur présentation de leur dernier avis de paiement délivré par Pôle emploi ainsi que d'une pièce d'identité, aux personnes handicapées sur présentation d'un justificatif officiel...

Entrée gratuite pour toute personne arrivant effectivement en vélo.

ARTICLE 7 : Les organisateurs s'engagent à signer, à adhérer et à respecter la « Charte éthique des foires et salons écologiques biologiques et alternatifs » fournie en annexe.

ARTICLE 8 : « NATURAVIGNON » est protégée par l'INPI, l'Institut National de la Propriété Industrielle.

Adopté à l'unanimité par l'assemblée générale extraordinaire du 17 Décembre 2010.